

COMMUNE DE CORBONOD

Compte rendu du Conseil Municipal du 26 janvier 2018

Présents : Joseph TRAVAIL, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Pierre BRUN, Estelita LACHENAL, Nicolas BOTTERI, Nadia POIRIER, Jean COLLIN, Régis MOLLEX, Patrick CHAPEL.

Absent excusé : Laurent BERNARD.

Absents non excusés : Marie-Claude BERNARD, Floriane CLARY, Géraldine GREMERET.

Pouvoir : de Laurent BERNARD à Estelita LACHENAL.

Secrétaire de séance : Jean-Louis GENY.

Convocation : 22 janvier 2018.

Ordre du jour :

Ordre du jour :

- Aménagement des abords de l'école :
 - o plan de financement,
 - o demandes de subvention,
- Espace Rural, avancement du projet,
- Vente des terrains de la Z. A. E. à la C. C. U. R.,
- Adhésion C. A. U. E. – avenant de transfert à la C. C. U. R.,
- Convention E. P. F. L. – avenant pour l'assurance des biens concernés,
- Convention S. P. A.,
- Convention avec la Bibliothèque Départementale,
- Réflexion sur le projet de commune nouvelle avec les communes d'ANGLEFORT et CHANAY,
- Divers :
 - o Aide Sociale,
 - o Informations diverses,

I) Secrétaire de séance :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne Jean-Louis GENY secrétaire de séance.

II) Approbation du compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2017 :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte rendu de la réunion du 1^{er} décembre 2017.

III) Aménagement des abords de l'école :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'aménagement des abords de l'école. L'Atelier FONTAINE a fait une étude en 2011 ; le projet comprend une aire de stationnement pour le car scolaire, un parking, le déplacement du Monument aux Morts, la mise en sécurité des lieux et la pose de containers semi-enterrés.

La réalisation du projet pourrait permettre de célébrer le centenaire de la fin de la guerre 1914/1918 le 11 novembre 2018. Elle est conditionnée par la finition de l'Espace Rural et la démolition de la salle des associations. La démolition du bâtiment sera précédée de son désamiantage qui ne peut avoir lieu, du fait de la proximité de l'école, que pendant les vacances scolaires.

Patrick CHAPEL rappelle que l'école accueille le centre de loisirs pendant les vacances d'été.

Jean-Louis GENY précise qu'il convient également d'affecter de nouveaux locaux pour le fonctionnement des associations afin de libérer la salle des associations.

Régis MOLLEX et Pierre BRUN suggèrent de démolir la salle des associations pendant les vacances de printemps.

Jean-Louis GENY propose d'affiner le projet, plan de financement, planning des travaux, dossiers de demande de subventions en projetant de réaliser les travaux pour novembre 2018.

Le Maire fait savoir qu'une première estimation, faite par l'atelier FONTAINE, s'élève à 302 000 € HT soit 362.400 € TTC et propose de faire une demande de subvention auprès du Conseil Départemental et de la Région. Le dossier peut être lancé ; il conviendra ensuite de différencier ce qui est souhaitable de ce qu'il est possible de faire.

Jean-Louis GENY propose, dans le cadre de l'organisation des célébrations du centenaire de la fin de la guerre 1914/1918, d'organiser, en priorité, les travaux pour déplacer du Monument aux Morts.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le lancement du projet sur la base d'une première estimation de 302 000 €HT soit 362 400 €TTC et charge le Maire de faire les demandes de subventions auprès du Conseil Départemental et de la Région.

IV) Espace Rural – avancement du projet :

L'entreprise BERGER procède aux travaux d'aménagement et de plantations extérieurs. La chape d'isolation au sol est prévue la semaine 5.

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'installation d'une prise extérieure sous le préau au sud du bâtiment.

Le Maire propose d'organiser un groupe de travail pour choisir le mobilier et la vaisselle et établir un projet de règlement pour l'utilisation des salles.

Le Conseil Municipal désigne : le Maire, Jean-Louis GENY, Sandrine TASSET, Estelita LACHENAL, Nadia POIRIER et Patrick CHAPEL.

V) Vente de terrains de la Z. A. E. à la C. C. U. R. :

Le Maire :

- rappelle le transfert de la Zone d'Activités Economiques à la Communauté de Communes Usses et Rhône pour un montant de 210 961. 81 €,
- fait savoir que le Président de la C. C. U. R. a demandé à Maître DE GRUTTOLA, notaire à FRANGY, de préparer l'acte notarié correspondant,
- demande l'autorisation de signer l'acte notarié.

Accord à l'unanimité.

Régis MOLLEX demande si le montant de 210 961. 81 € correspond au coût réel des terrains.

Le Maire précise que ce montant comprend le prix des terrains, les frais de géomètre, de portage de l'E. P. F. L.

VI) Adhésion AU C. A. U. E. :

Pour information : la Communauté de Communes Usses et Rhône cotise, en lieu et place des communes de son territoire, au C. A. U. E. (Conseil en Architecture, Urbanisme et Environnement) des départements de l'Ain et de Haute Savoie.

VII) Convention E. P. F. L. – avenant pour l'assurance des biens concernés:

Dans le cadre de la convention de portage entre l'E. P. F. L. de l'Ain et la commune concernant la mise à disposition de la commune, à compter du 1^{er} avril 2014, du bâtiment et du tènement de l'ancien centre aéré de la C. I. A. T. à La Trille, il était prévu que la commune assure ce bien.

Après négociation avec son assureur, l'E. P. F. L. de l'Ain assure, pour le compte des communes, les biens portés et propose un avenant à la convention de mise à disposition précisant ces nouvelles dispositions.

A l'unanimité, le Conseil Municipal charge le Maire de signer l'avenant.

VIII) Convention S. P. A. :

La S. P. A. propose une convention entre la commune et la Fondation 30 MILLIONS D'AMIS pour organiser une stérilisation des chats errants. La fondation prendrait en charge les frais de stérilisation et de tatouage des chats errants, la S. P. A. s'occuperait, à ses frais, des opérations de capture des animaux, de leur transport chez le vétérinaire et de leur garde jusqu'au relâcher sur place.

Accord à l'unanimité du Conseil Municipal.

IX) Convention avec la Bibliothèque Départementale :

Le Maire donne lecture du projet de convention à intervenir entre la Commune et la Bibliothèque Départementale de Prêt pour fixer les conditions d'accès aux différents services de prêt de livres, CD, DVD, outils d'animation, outils numériques et jeux vidéo. La commune, pour sa part, s'engage à affecter les équipements pour un bon fonctionnement, un budget, désigner un responsable et former les bénévoles. Accord à l'unanimité.

X) Réflexion sur le projet de commune nouvelle avec les communes d'ANGLEFORT et CHANAY :

Le Maire rappelle que la commune de CORBONOD est sollicitée pour un projet de commune nouvelle regroupant les communes d'ANGLEFORT, CHANAY et CORBONOD.

Patrick CHAPEL demande quelle est la commune initiatrice.

Le Maire précise que l'initiative a été prise par la commune de CHANAY, il fait lecture de la délibération du Conseil Municipal de CHANAY, Jean-Louis GENY de la délibération du Conseil Municipal de la commune d'ANGLEFORT.

Après avoir pris connaissance des délibérations des Conseil Municipaux de CHANAY du 14 novembre 2017 et d'ANGLEFORT du 20 décembre 2017, après avoir, échangé et débattu et avant d'engager toute réflexion ayant pour objet l'opportunité et l'intérêt de créer une commune nouvelle à l'échelle des 3 communes d'ANGLEFORT, CHANAY et CORBONOD, le Conseil Municipal, à l'unanimité, souhaite la programmation d'une rencontre entre les représentants des élus des 3 communes.

XI) Divers

A) C. C. A. S. :

Sandrine TASSET fait le compte rendu de la réunion du Comité Communal d'Action Sociale du 26 janvier 2018 : bilan de la distribution du colis de Noël aux Anciens, organisation du repas annuel pour le 30 mai ou le 6 juin 2018 dans la nouvelle salle. Il faudra contacter des traiteurs et prévoir une animation musicale.

B) Remboursement des frais de déplacement au congrès des Maires :

Le Conseil Municipal décide de prendre en charge les frais de déplacement et d'hébergement du Maire et de Pierre BRUN à l'occasion du Congrès des Maires 2017.

C) Convention S. I. E. A. :

Le Maire rappelle au Conseil Municipal sa délibération en date du 19 mai 2017 concernant les travaux de mise en souterrain du réseau de télécommunication de l'Espace Culturel Rural et de Loisirs pour un montant total de 2 000 € TTC et présente un plan de financement actualisé pour ces mêmes travaux, d'un montant de 3 100 € TTC. Accord à l'unanimité.

D) Nom de l'école :

La directrice de l'école propose de donner un nom à l'école communale. Après avoir travaillé avec les enseignants, le choix des enfants s'est porté sur « L'école des sept sages » en référence aux sept arbres plantés dans la cour de l'école.

Accord à l'unanimité.

Estelita LACHENAL propose que cette décision fasse l'objet d'une information dans « L'Echo des Hameaux ».

Le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal, les décisions qu'il a prises dans le cadre de ses délégations en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Locales :

Devis acceptés :

- COMESTAZ pour une remorque d'un montant de 1 147. 00 € TTC,
- TOPOALP, géomètre pour le relevé topographique des abords de l'école d'un montant de 2 000 € TTC,

D. I. A. pour lesquelles il a fait savoir que la commune n'exercera pas son droit de préemption :

- maison DEJENTE à Sylans,
- maison et terrain Consorts PIERRE à Puthier,
- terrain DECHAUX-BLANC à Eilloux,
- appartement PATRIMINVEST ET SOLMES Immeuble Le Colombier à Gignez.

Tour de table :

Sandrine TASSET :

- proposition de repas végétarien à la cantine : ce n'est pas possible de le mettre en place de façon pérenne mais il est possible de faire, en cours d'année, une animation autour d'un repas végétarien,
- organisation du temps scolaire : une enquête lancée auprès des parents, par les parents délégués, fait ressortir une nette préférence pour un retour à la semaine de 4 jours, il conviendra éventuellement de revoir les services périscolaires pour les faire coïncider avec la nouvelle organisation scolaire.

Le Maire rappelle que le service de ramassage scolaire a été mis en place et pris en charge par le Département en 1966, à l'occasion du regroupement des écoles communales de Charbonnière et Sylans à l'école communale de Gignez.

Le fonds de soutien pour l'organisation des T. A. P. est maintenu pour la durée du mandat présidentiel.

Pierre BRUN réunira sa commission le 8 février 2018 à 19 h.

Estelita LACHENAL organisera l'inauguration de l'Espace Rural, en collaboration avec sa commission et avec la participation de bénévoles.

Nadia POIRIER signale les infiltrations d'eau de pluie dans la salle des associations.

Jean COLLIN signale la dégradation du revêtement de la RD, au Nord de Puthier, due aux écoulements d'eau pluviale.

Régis MOLLEX :

- un ancien chemin à Eilloux a été barré par un riverain,
- l'accès au chantier de la nouvelle maison de retraite se dégrade, l'eau de pluie déborde sur la route.

Patrick CHAPEL fait savoir que la canalisation des eaux usées fuit au niveau du carrefour de la route de la Péclette et de la route de Seyssel.

Jean-Louis GENY informe le conseil , dans le cadre du plan numérique 2017,de la commande, pour l'école, des tablettes ; le chariot mobile a été livré.

Le Maire signale :

- l'approbation de la modification des statuts de la C. C. U. R. sera inscrite à l'ordre du jour du prochain conseil,
- le départ du D. G. S. de la C. C. U. R. et son remplacement, en interne, par M. Sébastien ALCAIX,

La séance est levée à 23 h.